



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
15 avril 2011
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2011

6-17 juin 2011, New York

Point 15 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon

Montant indicatif de l'assistance proposée	7 050 000 dollars, dont 5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 2 050 000 à financer par des cofinancements et/ou sur d'autres ressources, y compris les ressources ordinaires
Période couverte par le programme	Cinq ans (2012-2016)
Cycle d'assistance	Sixième
Catégorie selon la décision 2007/42	A

Montant indicatif de l'assistance proposée par domaine prioritaire du programme

(en millions de dollars)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	1,75	1,50	3,25
Population et développement	1,50	0,25	1,75
Égalité des sexes	1,25	0,30	1,55
Coordination et aide au programme	0,50	–	0,50
Total	5,00	2,05	7,05



I. Analyse de la situation

1. En 2003, le Gabon comptait environ 1,5 million d'habitants. Les femmes représentent 52 % de la population et 60 % de la population a moins de 25 ans. La population est en grande partie urbaine, 80 % vivant dans les trois plus grandes villes. Le taux de scolarisation dans le primaire est de 96 % et le taux d'alphabétisation est de 85 %. Le revenu par habitant était de 12 747 dollars en 2010, mais on constate des écarts de revenu importants entre les groupes de population. Sur les 169 pays classés selon l'indicateur de développement humain du PNUD, le Gabon se trouvait au 93^e rang. Trente-trois pour cent de la population vivait en-dessous du seuil de pauvreté en 2005.

2. Le taux de fécondité est de 4,74 enfants par femme. D'après les résultats de la dernière enquête démographique et sanitaire (2000), le taux de mortalité maternelle était de 519 pour 100 000 naissances vivantes, et celui de la mortalité infantile était de 91 pour 1 000 naissances vivantes. Toutefois, selon de nouvelles estimations de l'ONU, le taux de mortalité maternelle a baissé à 260 pour 100 000 naissances vivantes.

3. L'accès à des soins de santé de haute qualité et à des coûts abordables reste un objectif difficile à atteindre. Le taux d'utilisation de méthodes contraceptives modernes est faible (14 %) en raison de l'insuffisance d'informations sur la planification familiale. Les besoins non satisfaits en matière de planification familiale sont estimés à environ 28 %. Les rapports sexuels précoces et non protégés contribuent à la prévalence des maladies sexuellement transmissibles, des grossesses précoces et non désirées, des avortements illégaux, des fistules obstétricales (une centaine de cas ont été signalés en 2010) et à un tiers de la mortalité maternelle totale.

4. Le taux de séropositivité de la population en général était estimé à 5,9 % en 2007 et à 5,2 % en 2009. Chez les jeunes, ce taux a progressé de 3,6 % en 2007 à 4,8 % en 2009. Bien que l'épidémie du VIH/sida soit très répandue, les professionnels du sexe, dont le taux de séropositivité était de 23,2 % en 2009, restent le groupe le plus vulnérable. Le taux d'utilisation du préservatif lors de comportements sexuels à risques a chuté de 70,6 % en 2007 à 27,4 % en 2009.

5. La Constitution reconnaît l'égalité des sexes et le Gouvernement a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malgré des efforts importants, des disparités entre les deux sexes subsistent, en particulier dans les centres de décision politiques, économiques et administratives. Les femmes détiennent 20 % seulement des postes gouvernementaux et représentent 14 % des parlementaires. Le taux de scolarisation dans le secondaire est de 54 % pour les filles et de 60 % pour les garçons. Des études portant sur les faits révèlent que la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des jeunes filles posent un problème qui n'est toujours pas résolu.

6. L'absence d'indicateurs sociaux à jour et harmonisés, en particulier dans le secteur de la santé, est une source de grandes difficultés. Pour renforcer le système statistique national, le Gouvernement a mis sur les rails une stratégie de développement de la statistique. Le prochain recensement de la population et des logements est prévu pour 2013.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

7. Le budget total alloué au cinquième programme de pays, qui couvrait la période 2007-2011, s'élevait à quelque 5 350 000 dollars. Le programme avait trois volets : a) santé et droits en matière de procréation, y compris la prévention du VIH/sida; b) population et développement; et c) égalité des sexes. Il a permis d'établir et d'élargir des partenariats stratégiques avec les ministères sectoriels et les parlementaires, ainsi qu'avec les professionnels des médias et les groupes religieux en vue d'intensifier la mobilisation sociale et de favoriser le sentiment d'appropriation nationale. En outre, il a facilité l'élaboration de documents cadres stratégiques et normatifs, tels que la stratégie nationale en faveur de l'égalité des sexes, la politique nationale pour la jeunesse, le plan stratégique pour la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et le plan national de développement sanitaire.

8. Le programme a renforcé les capacités techniques et institutionnelles des organismes suivants : a) les services de santé en matière de procréation, y compris la prévention du VIH/sida; b) les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile œuvrant pour l'égalité des sexes, notamment celles qui s'emploient à promouvoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; c) les services statistiques, notamment en facilitant la création d'une base de données multisectorielles.

9. Les principales difficultés ont été les suivantes : a) contrôle et évaluation limités; b) insuffisance des stratégies de mise en œuvre; c) absence de données initiales; et d) faiblesse des capacités nationales en matière de coordination. Les réalisations ont été, entre autres, l'intensification des efforts de plaidoyer sur le plan politique et le dialogue sur les questions de population et de développement.

III. Programme proposé

10. Le sixième programme de pays met à profit les enseignements de l'évaluation du cinquième programme et tient compte de « Vision Gabon 2025 : l'avenir en confiance », de la stratégie de développement du Président pour 2012-2016, du document directif pour le développement économique et social national, des plans stratégiques sectoriels – notamment le plan national de développement sanitaire 2008-2012 et le plan stratégique de lutte contre le VIH/sida –, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), du plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), 2008-2013, du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement.

11. Le programme proposé contribuera à la réalisation des priorités nationales, qui ont été définies à partir des résultats du PNUAD 2012-2016 : a) renforcement du système de données statistiques sociales; b) sensibilisation sous diverses formes aux droits de l'homme ; c) adoption par les communautés de mesures visant à améliorer leur bien-être; d) élaboration de politiques et stratégies sectorielles axées sur un développement équitable et non exclusif; et e) accès à des services de santé en matière de procréation de haute qualité, y compris des services de prévention du VIH/sida.

12. Le programme de pays a trois volets : a) santé et droits en matière de procréation, y compris la prévention du VIH/sida; b) population et développement; et c) égalité des sexes. Il favorisera la synergie entre ses trois volets et appliquera des modalités tenant compte des sensibilités culturelles et fondées sur les droits de l'homme, notamment en ce qui concerne la promotion de la santé et des droits en matière de procréation.

13. Le Gouvernement et le FNUAP exécuteront le programme, avec l'appui d'autres organismes des Nations Unies. Les parties prenantes de la société civile, y compris le secteur privé, seront également mises à contribution, ainsi que d'autres partenaires pour le développement. En outre, le programme tirera parti de la coopération Sud-Sud.

Santé et droits en matière de procréation

14. Le résultat escompté est le suivant : possibilités accrues, pour les femmes et les adolescents, d'accéder à des services de haute qualité et à des produits relatifs à la santé en matière de procréation, ainsi qu'à des informations sur la santé en matière de procréation, notamment sur la planification familiale et la prévention du VIH. Cet élément de programme comporte deux produits.

15. *Produit 1 : capacité accrue des centres de santé d'offrir des services de santé en matière de procréation de haute qualité, y compris des services de planification familiale, des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la prévention et le traitement des fistules obstétricales, et mesures visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation.* Pour réaliser ce produit, le programme adoptera les stratégies suivantes : a) renforcement des capacités institutionnelles, humaines et techniques; b) amélioration de la collecte, de l'analyse et de l'utilisation de données relatives à la santé; et c) renforcement de la planification, de l'achat, de la gestion, du suivi et de la coordination des produits de santé en matière de procréation, notamment des préservatifs.

16. *Produit 2 : Demande accrue de services de santé en matière de procréation, notamment de services de prévention des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, qui ciblent les jeunes et les populations à haut risque.* Ce produit sera réalisé : a) en mettant davantage de services de planification familiale et de prévention du VIH/sida à la disposition des adolescents et des jeunes; et b) en élaborant des campagnes de communication et en renforçant les partenariats stratégiques (avec les parlementaires, les médias, les groupes religieux et la société civile) ciblant la mobilisation sociale et le changement de comportement.

Population et développement

17. Le résultat escompté est le suivant : intégration des questions de population, de santé et de droits en matière de procréation et d'égalité des sexes aux politiques et programmes d'élimination de la pauvreté. Cet élément de programme comporte deux produits.

18. *Produit 1 : Données démographiques et socioéconomiques désagrégées disponibles et accessibles aux niveaux national, sectoriel et local, aux fins de l'exécution et du suivi des plans de développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.* Ce produit sera réalisé : a) en appuyant les

efforts nationaux de plaider pour la mobilisation de ressources financières, techniques et humaines au service de la politique nationale de population, du recensement général de la population et des logements de 2013 et d'autres enquêtes; b) en renforçant les moyens techniques et humains de collecte, d'analyse, de gestion et de diffusion de données; et c) en dotant le système national de données des capacités techniques et institutionnelles requises pour l'utilisation et la maintenance du Système intégré de gestion de l'information (IMIS); d) en faisant prendre conscience de l'importance des statistiques à ceux qui recueillent les données et aux décideurs politiques, économiques et administratifs.

19. *Produit 2 : Intégration des questions de population aux politiques et programmes.* Ce produit sera réalisé : a) en renforçant les partenariats avec les universités et les instituts de formation et de recherche afin de promouvoir les questions de population et de développement; b) en appuyant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale pour la jeunesse et d'une politique nationale de population; c) en renforçant les droits des peuples autochtones afin de faciliter leur intégration à la population; et d) en améliorant l'accès des handicapés aux services sociaux et économiques de base.

Égalité des sexes

20. Le résultat escompté est le suivant : compétence en analyse de la problématique hommes-femmes dans les divers secteurs du développement économique et social, et diminution de la violence sexiste.

21. *Produit 1 : Capacités institutionnelles et humaines accrues en matière de défense des droits des femmes et de prise en compte du souci d'égalité des sexes dans tous les domaines.* Les stratégies suivantes contribueront à la réalisation de ce produit : a) renforcement des capacités techniques et financières des entités responsables de la promotion des femmes et de la prise en compte du souci d'égalité des sexes dans tous les domaines; et b) intensification des efforts de plaider et de communication afin d'intégrer les préoccupations relatives à l'égalité des sexes aux politiques, stratégies et programmes de développement.

22. *Produit 2 : Diminution de la discrimination et de la violence sexiste, pour un respect réel des droits des femmes.* Le programme adoptera les stratégies suivantes : a) renforcement du cadre législatif et réglementaire de la défense des droits des femmes; b) amélioration de l'information, de l'éducation et de la protection juridique des femmes en ce qui concerne la violence sexiste; et c) renforcement de l'aptitude des femmes et des filles à diriger et promotion de leur autonomisation.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

23. Le Ministère de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme coordonnera le programme, qui sera exécuté par les ministères et organisations non gouvernementales compétents.

24. Le FNUAP et le Gouvernement dirigeront, contrôleront et évalueront le programme conformément aux règles et procédures du FNUAP, compte tenu des mécanismes de coordination du PNUAD. Le FNUAP et le procéderont à des enquêtes au début et à la fin du programme pour recueillir des données qui permettront de contrôler et d'évaluer le programme.

25. Le bureau de pays du FNUAP au Gabon comprend un directeur de pays non résident basé à Brazzaville (République du Congo), un administrateur de programme recruté au niveau international, un représentant assistant, un administrateur de programme recruté au niveau national et plusieurs agents des services généraux. Le bureau de pays recrutera du personnel de projet sur le plan national et international pour renforcer l'exécution du programme. Les bureaux régionaux et sous-régionaux et les services du siège du FNUAP fourniront un appui technique et relatif à la gestion, en coopération avec les institutions nationales et des consultants nationaux et internationaux.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Gabon

Priorité nationale : Promouvoir le développement humain et social

Résultats du PNUAD : a) appropriation par les communautés des mesures préventives propres à améliorer leur bien-être; et b) accès de la population, surtout des plus vulnérables, à des services de haute qualité, notamment en matière d'éducation, de santé et de prévention du VIH/sida

Élément de programme	Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par élément de programme
Santé en matière de procréation	<p><i>Résultat</i> : Possibilités accrues, pour les femmes et les adolescents, d'accéder à des services de haute qualité et à des produits relatifs à la santé en matière de procréation, ainsi qu'à des informations sur la santé en matière de procréation, notamment sur la planification familiale et la prévention du VIH</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <p>Taux initial : 519 pour 100 000 naissances vivantes (2000)</p> <p>Objectif : 150 pour 100 000 naissances vivantes (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation de contraceptifs <p>Taux initial : 14 % (2000)</p> <p>Objectif : 24 % (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de jeunes de 15 à 24 ans déclarant avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport sexuel <p>Pourcentage initial : 27,4 % (2009)</p> <p>Objectif : 60 % (2016)</p>	<p><i>Produit 1</i> : Capacité accrue des centres de santé d'offrir des services de santé en matière de procréation de haute qualité, y compris des services de planification familiale, des soins obstétricaux et néonataux d'urgence, la prévention et le traitement des fistules obstétricales, et mesures visant à sécuriser l'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de complications obstétriques et néonatales traitées dans les centres de santé fournissant des services obstétricaux et néonataux d'urgence complets <p>Pourcentage initial : 15 %</p> <p>Objectif : 25 % (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de santé offrant au moins trois méthodes contraceptives <p>Nombre initial : non déterminé</p> <p>Objectif : 52</p> <p><i>Produit 2</i> : Demande accrue de services de santé en matière de procréation, notamment de services de prévention des grossesses non désirées, des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, qui ciblent les jeunes et les populations à haut risque</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de structures offrant des services d'éducation et d'information adaptés aux besoins des jeunes dans les zones desservies par le programme <p>Nombre initial : 16 (2010)</p> <p>Objectif : 25 (2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de centres de dépistage dans les centres d'information intégrés pour les jeunes <p>Nombre initial : 1 (2011)</p> <p>Objectif : 9 (2016)</p>	<p>Office pharmaceutique national; Ministère de la culture; Ministère de la santé; Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la famille; Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs</p> <p>Mouvement gabonais pour le bien-être familial; organisations non gouvernementales; ambassades</p> <p>Union européenne; Agence française de développement; Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés; Banque mondiale; Organisation mondiale de la santé (OMS)</p>	<p>3 250 000 dollars (dont 1 750 000 financés sur les ressources ordinaires et 1,5 million financés sur d'autres ressources)</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément de programme</i>
Résultat du PNUAD : Un système national de données produisant des données de haute qualité pour le suivi de la réalisation des objectifs de Millénaire pour le développement et des secteurs sociaux				
Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Intégration des questions de population, de santé et de droits en matière de procréation et d'égalité des sexes aux politiques et programmes d'élimination de la pauvreté</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques et de programmes intégrant des éléments relatifs à la population et au développement, à la santé en matière de procréation et à l'égalité des sexes <p>Nombre initial : 5 (2010) Objectif : 10</p>	<p><i>Produit 1</i> : Données démographiques et socioéconomiques désagrégées disponibles et accessibles aux niveaux national, sectoriel et local, aux fins de l'exécution et du suivi des plans de développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de structures décentralisées aux niveaux des districts et des provinces qui recueillent et gèrent des informations relatives à la santé en utilisant des données fiables et à jour <p>Pourcentage initial : 0 % Objectif : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications sur des statistiques sociales sectorielles <p>Nombre initial : à déterminer Objectif : 5</p> <p><i>Produit 2</i> : Intégration des questions de population aux politiques et programmes</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de politiques adoptées concernant spécifiquement des questions de population <p>Nombre initial : 0 (2010) Objectif : 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mémorandums d'accord signés avec des universités et/ou des instituts de formation ou de recherche travaillant sur des questions de population et de développement <p>Nombre initial : 0 Objectif : 5</p>	Ministère de la culture; Ministère de l'économie, du commerce, de l'industrie et du tourisme; Ministère de la santé; Ministère de l'enseignement supérieur; Ministère de l'éducation nationale; Ministère de la recherche scientifique et du développement technologique; Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la famille; Ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs; autres ministères sectoriels	1 750 000 dollars (dont 1,5 million financés sur les ressources ordinaires et 250 000 financés sur d'autres ressources)

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données initiales et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par élément de programme</i>
Résultat du PNUAD : La population – en particulier les groupes les plus vulnérables – bénéficie de politiques et de stratégies sectorielles axées sur une mise en valeur équitable et non exclusive du capital humain				
Égalité des sexes	<p><i>Résultat</i> : compétence en analyse de la problématique hommes-femmes dans les divers secteurs du développement économique et social, et diminution de la violence sexiste</p> <p><i>Indicateurs de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de cas de violence sexuelle signalés • Nombre de politiques et de programmes relatifs à l'égalité des sexes 	<p><i>Produit 1</i> : Capacités institutionnelles et humaines accrues en matière de défense des droits des femmes et de prise en compte du souci d'égalité des sexes dans tous les domaines</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'employés d'entités institutionnelles et d'entités non gouvernementales ayant reçu une formation en matière d'égalité des sexes <p>Nombre initial : 50 (2010) Objectif : 100 par an</p> <p><i>Produit 2</i> : Diminution de la discrimination et de la violence sexiste, pour un respect réel des droits des femmes</p> <p><i>Indicateurs de la réalisation du produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de victimes de violence sexiste orientées vers des soins et recevant des soins <p>Pourcentage initial : à déterminer Objectif : 50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes comportant des dispositions discriminatoires révisés et diffusés <p>Nombre initial : à déterminer Objectif : 5</p>	<p>Ministre de la justice; Ministère de la santé; Ministère des affaires sociales, de la solidarité nationale et de la famille; Ministère de la justice; Assemblée nationale; Primature; Sénat</p> <p>Organisations de la société civile</p>	<p>1 550 000 dollars (dont 1 250 000 financés sur les ressources ordinaires et 0,3 million financés sur d'autres ressources</p> <p>Montant total pour la coordination et l'aide au programme : 0,5 million</p>